ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vente au déballage organisée par l'Association Saint Paul Cap de Tout, à Saint Paul Cap de Joux, le Dimanche 15 Novembre 2026.

Je soussigné(e),
Nom : ……
Prénom ……
Né(e) le ……
Département : …… Ville : ……

Adresse :
……
……

CP ……

Ville……

Tél. ……

Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N°
……

Délivrée le ……

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ……
le ……

Signature



Règlement intérieur : Bourse aux jouets et aux vêtements

Organisée par l'association des parents d'élèves « Saint Paul Cap de Tout »

Article 1 : Les inscriptions doivent être complètes : fiche de renseignements Remplie et Signée, photocopie de la pièce d'identité et paiement de l'emplacement pour être prise en considération.
Le bureau de l'association « Saint Paul Cap de Tout » se réserve le droit de ne pas donner suite à une inscription incomplète.
Article 2 : Les exposants seront accueillis à partir de 7H30, à la salle des fêtes de Saint Paul Cap de Joux, pour leur permettre de s'installer à leurs emplacements.
Article 3 : Pour des questions de sécurité, et pour la mise en place des stands en toute sérénité :
La vente ne sera ouverte au public que de 9h00 à 17h00
Veillez à ne pas obstruer le passage des visiteurs.
Article 4 : Les exposants sont seuls responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner.
Article 5 : L'élaboration d'un plan de salle est assez complexe à définir, aussi les exposants devront s'installer à l'emplacement qui leur sera indiqué à leur arrivée. Si vous avez des souhaits particuliers dus à un handicap ou autre, veuillez l'indiquer lors de votre inscription.
Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de faciliter votre confort.
Article 6 : Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée.
Article 7 : Les exposants seront des particuliers ne vendant aucune denrée alimentaire.
Article 8 ; Le bureau de l'association « Saint Paul Cap de Tout » se réserve le droit d'exclure tout exposant ou visiteur qui, à son avis, pourrait troubler le bon ordre et la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas les locaux et leurs abords mis à sa disposition.
Article 9 : Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire.
Article 10 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.
Article 11 : Il est interdit de coller ou punaiser sur l'ensemble de la salle, de plus il est interdit de suspendre des éléments de quelque nature que ce soit aux dispositifs électriques tout autour de la salle et sur les différents éléments d'affichage ou de chauffage. (Veillez à vous munir de portants pour vos cintres).
Article 12 : Suivant les décrets 881030 et 881040 concernant la vente au déballage en manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur (voir article 1), et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits au registre de la manifestation.

Vente de boissons uniquement réservée à l'organisateur

Portant non fourni 1m20 →5 euros
Table 1m20 fournie → 5 euros

Imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique

BOURSE AUX JOUETS ET VÊTEMENTS

Dimanche 15 NOVEMBRE 2026

DE 9H À 17H

SALLE DES FÊTES DE ST PAUL CAP DE JOUX

Association des parents d'élèves - ST PAUL CAP DE TOUT

Bulletin d'inscription

Inscription et paiement avant le 6 Novembre 2026

Pour tout renseignement contacter : 06.33.43.36.62
Pour que l'inscription soit complète et effective, merci de joindre à ce bulletin d'inscription :

- La **copie d'une pièce d'identité**
- Le **règlement par chèque** à l'ordre « Saint Paul Cap de Tout » et de retourner le tout à la Mairie de Saint Paul.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Objets proposés à la vente :

Nombre de tables (1,20m) réservées: Montant : ……x 6 € = ……€

Nombre de Portants non fourni (1,20m) réservées: Montant : ……x 6 € = ……€

Total : ……€